

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 25 octobre 2018

DCM N° 18-10-25-4

Objet : Animation de la pause Méridienne - dispositif Entr'Act.

Rapporteur: Mme BORI

Depuis l'année scolaire 2013/2014, la Ville de Metz soutient des projets éducatifs présentés par des partenaires associatifs dans le dessein d'enrichir la pause méridienne. S'inscrivant dans le Projet Educatif de Territoire, l'opération Entr'Act a été déployée afin d'améliorer la qualité de prise en charge de l'enfant pendant le temps de restauration scolaire et renforcer le partenariat autour de l'enfance.

Cette démarche consiste à proposer des ateliers de sensibilisation et d'initiation aux pratiques culturelles et éducatives. Les ateliers Entr'Act s'adressent aux enfants volontaires des écoles maternelles et élémentaires déjeunant à la restauration scolaire, ils s'adaptent aux contraintes de chaque site et n'engendrent aucun surcoût pour les familles.

Suite au succès de cette opération, il est proposé au Conseil municipal de renouveler le dispositif Entr'Act pour l'année scolaire 2018/2019 et de valider la programmation de novembre à décembre.

Les actions ciblées porteront sur les thématiques suivantes :

- Jeux traditionnels et sport,
- Multimédia,
- Citoyenneté,
- Culture.

Il pourra s'agir d'ateliers de découverte scientifique, de projets autour des TIC, d'arts vivants, d'arts plastiques, d'arts graphiques et architecturaux et de sport.

Cette saison, la nouveauté s'articule autour du développement des propositions sportives comme le base-ball, la gym pour les plus petits ou même la découverte de la pétanque.

Les services de la Ville continueront également à être mobilisés sur ce dispositif puisqu'ils viennent l'enrichir autour de plusieurs projets. Ainsi l'Ecole des Sports proposera, selon une organisation revue la saison passée, des jeux de découverte de sports nouveaux (Tchoukball,

Kinball et Floorball) et le Pôle Propreté urbaine, de son côté, proposera différents jeux autour des gestes citoyens.

Enfin, la notion globale de bien vivre ensemble reste un axe fort du dispositif avec des projets menés autour de la coopération par l'Office Central de la Coopération à l'Ecole ou l'Ecole de la Paix.

En outre, plus de 80 % des projets présentés sont adaptés aux publics porteurs de handicap.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le code général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 26 septembre 2013 instaurant le dispositif Entr'Act,

VU les projets présentés par les différentes associations,

CONSIDERANT la volonté la Ville de Metz de valoriser ce temps de pause méridienne,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'APPROUVER** l'opération Entr'Act visant à proposer des activités spécifiques dans les restaurants pendant le temps de pause méridienne.
- **D'ACCORDER** au titre de la fin d'année 2018 les subventions suivantes :

Structure	Montant attribué
Théâtre'Hall	249,75 €
Pop English	600 €
Unicef	200 €
Danse expression	600 €
Athlétisme Metz Métropole	125 €
Echecs Metz -Fischer	175 €
Maison de la Culture et des Loisirs	5 527 €
Améthyste	450 €
Association Tata	2 040 €
Pushing	1 140 €
Les petits débrouillards	524 €
Passion Danse	210 €
La Ronde pétanque	228,50 €
Office Central pour la Coopération à l'Ecole	220 €
Metz Gym	900 €
Medio artis	1759,27 €

Ecole française d'échecs	175 €
Ligue de l'enseignement	2 950 €
Institut des Musiques d'Aujourd'hui	1 710 €
EMARI	1 094 €
Ecole de la paix	350 €
CPN Coquelicots	500 €
Bouts d'essai	655 €
Badminton Metz Marly Cuvry	125 €
Nan Bara	2 300 €

Pour un montant global de 24 807,52 €.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens correspondantes, leurs avenants, ainsi que tous documents, ou pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notifications portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjointe Déléguée,

Danielle BORI

Service à l'origine de la DCM : Pôle Education
Commissions : Commission Enfance et Education
Référence nomenclature «ACTES» : 8.1 Enseignement

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 40 Absents : 15 Dont excusés : 11

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ